



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur la consultation prébudgétaire 2021 », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, et Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, à titre de représentants des villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Consultation prébudgétaire 2021 ».

Georges Bourelle Maire — Ville de Beaconsfield
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration

Alex Bottausci — Ville de Dollard-des-Ormeaux
Membre — Commission sur les finances et l'administration

Par la présente, nous déposons, à titre de représentants de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), un rapport minoritaire en réponse aux recommandations formulées par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. En raison des tractations de dernières minutes par les représentants de la majorité, nous sommes contraints, à regret, de rejeter en bloc l'ensemble des recommandations proposées par la Commission. Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous devons réagir ainsi puisqu'il y a une série de recommandations avec lesquelles nous étions pourtant en accord.

Malheureusement, les recommandations finales trahissent l'esprit de camaraderie qui s'était développé tout au long de nos travaux. Nous sommes particulièrement désappointés en raison du peu de considération que les représentants de la majorité ont démontré aux propositions des représentants des villes liées.

De manière très cavalière, la recommandation assurant que les quotes-parts des villes liées n'allaient pas croître au-delà de l'inflation a été supprimée à la toute fin des pourparlers par les représentants de la majorité, un geste qui est accueilli comme une véritable gifle à l'égard des villes liées.

Des commissions à la solde du cabinet de la mairesse et du comité exécutif

Nous constatons que le travail de cette commission, dans sa finalité, sert davantage à faire passer les orientations politiques de la majorité plutôt que de laisser aux membres de la commission le soin de travailler et de réfléchir en toute indépendance et en toute liberté. À sa face même, cette commission est devenue un instrument de plus pour la majorité au conseil municipal afin de faire confirmer ses orientations politiques.

À notre avis, il est nécessaire que le lecteur des recommandations de la Commission comprenne très clairement que ce document ne constitue en rien un consensus de l'ensemble des membres de celle-ci. Dans sa finalité, les recommandations reflètent plutôt le consensus des représentants de l'équipe de la mairesse, laissant ainsi les propositions des autres représentants en marge.

La Commission a raté une excellente occasion d'être un vecteur utile dans la réflexion des membres du comité exécutif. La réalité est tout autre ; ce sont les bonzes du cabinet de la mairesse et du comité exécutif qui ont dicté à ses représentants les grandes lignes de ce rapport de la Commission.

Un processus de consultation budgétaire à revoir

Si l'AMB salue l'initiative de l'administration de consulter la population, elle tient cependant à critiquer sévèrement le processus de consultation mise en place dans le cadre actuel. L'administration municipale devra le revamper complètement s'il souhaite obtenir des résultats probants qui puissent mesurer réellement la volonté populaire. Par ailleurs, nous considérons que les questions soumises étaient orientées d'une manière telle qu'il était impossible de tirer des conclusions valables quant aux besoins de nos concitoyens.

Par ailleurs, l'AMB juge inconcevable que la consultation se soit uniquement réalisée en français, ce qui a potentiellement écarté une large part de la population, tant au sein de la ville de Montréal ainsi que sur le territoire des villes liées de l'agglomération, parmi lesquelles treize municipalités ont un statut de ville bilingue.

En ce sens, nous appuyons les recommandations **R-2** et **R-3** de la Commission.

Budget 2021 : revenir à l'essentiel

De manière globale, les recommandations exprimées par la Commission ne tiennent pas totalement compte de la nouvelle réalité avec laquelle nous devons tous œuvrer. Il est impératif de revenir aux responsabilités intrinsèques de l'activité municipale, notamment en mettant sur pause les projets de développement afin de se concentrer à maintenir et consolider nos acquis tout en appuyant la relance économique de la métropole.

Malheureusement, les diverses recommandations semblent faire fi du nouveau contexte engendré par la pandémie. Les principes directeurs proposés au budget 2021 s'éparpillent tous azimuts, alors que nous devons revenir à l'essentiel. C'est ce à quoi nos citoyens s'attendent de nous.

En tenant compte de cette réalité, les villes liées exhortent l'administration Plante-Dorais à déposer un budget axé sur les services de base pour les citoyens de l'agglomération en tenant compte de l'environnement économique extrêmement fragile pour nos commerçants et nos secteurs stratégiques (l'aéronautique, les technologies numériques, services financiers, etc.).

Nous croyons également utile de rappeler que les villes liées éprouvent un grand inconfort à l'idée de permettre, même temporairement, le dépôt d'un budget déficitaire. Cela créerait un dangereux précédent qu'il faut éviter à tout prix, par respect pour les milliers de citoyens qui ont eu à faire des choix difficiles dans la dernière année. Nous

avons accès à une panoplie d'options qui nous permettent de réduire le rythme de nos dépenses ou de piger dans nos surplus accumulés plutôt que « de pelleter le problème en avant ¹ », pour reprendre l'expression de la présidente de l'Union des municipalités du Québec, Suzanne Roy.

La croissance des quotes-parts des villes liées doit être sous l'inflation

Tel que nous l'avons affirmé d'entrée de jeu, l'AMB s'inquiète grandement que la Commission ait choisi délibérément d'écarter la recommandation suivante :

« Contenir les hausses des quotes-parts des Villes liées à l'intérieur de l'inflation. »

Pour nous, il s'agit d'une rebuffade inacceptable qui laisse présager, malheureusement, que ce sont les villes liées, par le biais de leurs quotes-parts, qui devront assumer injustement les hausses budgétaires en 2021. Nous nous demandons également comment l'administration montréalaise sera en mesure de promettre un budget en deçà de l'inflation pour ses citoyens, mais qu'elle ne sera pas en mesure de faire de même avec ses partenaires des villes liées dans la portion d'agglomération du budget.

Cette situation, si elle devait se produire, sera une démonstration encore plus flagrante de l'iniquité du régime des quotes-parts par lequel les villes liées contribuent beaucoup trop comparativement à leur poids démographique.

Recommandations de l'AMB

2. Viser le retour à l'équilibre budgétaire

En **R-4**, l'AMB est plutôt d'avis que la Commission s'éparpille dans ses principes directeurs. Nous invitons plutôt l'agglomération de Montréal à canaliser ses efforts en recentrant ses actions à l'essentiel. Nous proposons plutôt mettre l'emphase sur les principes directeurs suivants :

- La prudence
- La vitalité économique
- Le maintien des actifs jugés essentiels
- Le gel budgétaire

¹ <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/des-intervenantes-de-premier-ordre-suzanne-roy-place-les-villes-et-municipalites-au-cur-de-la-relance-economique-e42e49b826109c11594918ddf764830a>

Les **R-5** et **R-6** nous semblent trop génériques et nécessitent d'être bonifiée. À notre avis, la Ville de Montréal et l'agglomération de Montréal doivent viser le dépôt d'un budget des opérations sans croissance des dépenses. Les sommes disponibles doivent être les mêmes qu'au budget 2020, en tenant compte des compressions déjà annoncées plus tôt cette année.

Pour ce qui est de la **R-7**, nous invitons l'administration Plante-Dorais à déposer un budget dont les hausses de taxes foncières seront en deçà de l'inflation pour les citoyens montréalais. Nous croyons également que les villes liées ne doivent pas subir une croissance de leur quote-part au-delà de l'inflation. Il s'agit d'un aspect fondamental si les représentants de la Ville de Montréal souhaitent maintenir une relation harmonieuse avec ses partenaires des villes liées.

Réponse de l'AMB à la R-10 concernant la demande au gouvernement du Québec d'un moratoire à l'interdiction de faire un déficit

- **Considérant** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a déjà exprimé un refus d'autoriser les villes à faire un déficit ;
- **Considérant** qu'un tel pouvoir pourrait créer un dangereux précédent ;
- **Considérant** qu'il y a déjà, à ce jour, des pourparlers entre divers intervenants municipaux et le gouvernement pour une compensation financière en raison de la pandémie et qu'il y a déjà des engagements financiers confirmés ;
- **Considérant** que le déficit de l'année 2020 sera connu seulement en 2021 et qu'il devra être absorbé uniquement dans le budget 2022 ;
- **Considérant** que la capacité d'endettement de la ville de Montréal est supérieure à sa propre Politique de la gestion de la dette ;
- **Considérant** que la Ville de Montréal peut utiliser ses réserves financières ;
- **Considérant** que la Ville peut réduire ses dépenses d'opération et d'immobilisation ;
- **Considérant** que la Ville peut augmenter ses revenus en haussant ses taxes et ses frais de toute nature ;

Dans ce contexte, l'AMB ne peut soutenir l'idée de demander au gouvernement de lever, même temporairement, l'interdiction pour les villes de faire un déficit.

En ce qui concerne le financement du SPVM en **R-11** et **R-12**, l'AMB ne peut souscrire à une recommandation qui suggère, directement ou indirectement, à une baisse généralisée du budget d'opération du SPVM. L'essentiel de la contribution à ce service sert à payer les policières et les policiers qui assurent la sécurité sur notre territoire.

À notre avis, nos villes ne reçoivent pas le service approprié pour le niveau de quotes-parts qu'on nous impose. Nos citoyens s'attendent à recevoir des services de base de qualité, c'est-à-dire une présence accrue dans nos rues et parcs, permettant ainsi de maintenir le sentiment de sécurité de tous.

Cependant, l'AMB reconnaît que le centre-ville (et les quartiers contigus de celui-ci) est caractérisé par des enjeux particuliers en raison de sa forte densité de la population, des inégalités socioéconomiques et la concentration d'activités illégales qui nécessitent au SPVM des interventions ciblées et qui mettent une pression beaucoup plus forte sur ces ressources.

Dans ce contexte, l'AMB appuiera toute revendication de la Ville de Montréal dans ces démarches dans le cadre des consultations sur la réorganisation policière du ministère de la Sécurité publique pour qu'elle fasse reconnaître un « effet métropole », pour lequel le gouvernement du Québec doit contribuer.

3. Stimuler la relance économique

En ce qui concerne **R-14**, nous croyons, comme nous l'avons indiqué en **R-4**, en l'importance de recentrer nos efforts dans les compétences essentiels dans la livraison des services municipaux. Ainsi, l'administration municipale doit privilégier les investissements qui assurent le maintien des actifs et qui stimulent la reprise économique. Par ailleurs, il est impératif que les travaux ciblés ne viennent pas fragiliser davantage la reprise économique des commerçants. À notre avis, seul le maintien des infrastructures du service de l'eau ainsi que les routes et bâtiments doit être nommément identifié dans les objectifs municipaux de l'agglomération.

En **R-16**, l'AMB ne tient pas à analyser spécifiquement la volonté montréalaise de réduire l'écart. Il semble possible de réaliser un tel objectif en réduisant la contribution des commerçants en augmentant celle des citoyens ou en renonçant à des revenus.

L'AMB tient à réitérer qu'elle s'attend à une révision en profondeur du régime de partage des coûts des services afin que celui-ci soit beaucoup plus équitable entre l'ensemble des villes liées. À l'heure actuelle, une grande partie du financement des quotes-parts est assumée en appliquant un coefficient de 2,68 % aux secteurs commercial et industriel, ce qui cause une iniquité importante pour l'ensemble de nos villes.

Nous souhaitons rappeler que le dernier arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales invitait l'ensemble des villes de l'agglomération de Montréal à soumettre une entente avant le 31 août, date qui est depuis expirée. Malgré la volonté exprimée à maints égards par l'AMB, et suite à diverses discussions, il n'y a eu aucune avancée

significative afin d'en arriver à une entente permettant de régler le problème d'iniquité qui désavantage l'ensemble des villes liées.

En ce qui concerne les **R-16** et **R-17**, nous croyons fondamentalement que la relance économique doit se faire au diapason avec les acteurs locaux et que ceux-ci doivent être impliqués dans la coordination des travaux afin de ne pas fragiliser davantage la capacité de relance de ces derniers. La Ville doit prendre acte des insatisfactions exprimées par plusieurs associations de marchands et d'ajuster sa planification en amont avec les parties impliquées.

Finalement, nous tenons à aborder une recommandation qui a été abordée tout au long de nos discussions et qui a été évacuée en toute fin de processus. Il s'agit d'une proposition relative à la stratégie du paiement au comptant des immobilisations par laquelle il était suggéré « de diminuer, au besoin et temporairement, le paiement au comptant des immobilisations pour équilibrer le budget de fonctionnement. »

À notre avis, toute stratégie impliquant une diminution du paiement au comptant des immobilisations doit nécessairement être accompagnée par une réduction équivalente des investissements dans le programme triennal d'immobilisation (PTI). Autrement, si les sommes dégagées sont transférées à équilibrer le budget de fonctionnement, ceci aura pour conséquence d'accroître la fragilité des finances de la Ville en augmentant sa dette.